

epfge

Etablissement Public Foncier
de Grand Est



Annexe au formulaire CERFA n° 13614-01 déposé le 09/04/2025 par l'EPFGE

**Rapport technique –
Complément d'étude : « sortie de gîte » Chiroptères réalisée en juin 2025**

Requalification de l'ancien site Sollac à Woippy (57)



Respectivement du nord au sud : immeubles Rega, Salmon et Cristina.

Juin 2025



L'ATELIER DES TERRITOIRES

32, avenue André Malraux
57000 METZ

☎ 03 87 63 02 00

✉ atelier.territoire@atelier-territoires.com

Iconographie sauf mention contraire :

l'AdT

Contact du chargé d'études :

alexandre.knochel@atelier-territoires.com
03 87 63 02 00

Juin 2025

En couverture :

Aperçu des trois bâtiments faisant l'objet de la sortie de gîte – source : l'AdT

Référence interne de l'étude : 4311

Sommaire

Sommaire	3
I. Contexte.....	5
II. Méthodologie.....	5
III. Résultats	6
IV. Conclusion.....	7

I. Contexte

L'ancien site Sollac à Woippy est en cours de dépollution et déconstruction : l'opérateur de ce pré-aménagement est l'Établissement Public Foncier de Grand Est.

L'aménagement ultérieur (notamment l'implantation d'une nouvelle piscine pour la Métropole de Metz et une réorganisation de la voirie par la ville de Woippy) relève de la Commune de Woippy et de la Métropole de Metz.

Dans le cadre de la dépollution et de la déconstruction, l'EPFGE a missionné l'AdT pour un diagnostic préventif en 2022 puis une mise à jour en 2024. L'inventaire a mis en évidence un sujet « espèces protégées », en l'espèce une population de **Moineau domestique (3 couples)** sur les bâtiments Rega et Salmon, avenue de Thionville. L'AdT a réalisé un dossier de **demande de dérogation** pour le compte de l'EPFGE pour qu'il obtienne l'autorisation de détruire le site de reproduction. La demande a été réceptionnée le 23/04/2025 par la DREAL.

Sur la partie Chiroptères, l'AdT concluait dans son rapport d'expertise de septembre 2024 :

« Il n'y a aucun enjeu sur les Chiroptères et les inspections diurnes menées sont sans équivoque. Elles ne nécessitent pas de compléments en l'espèce avec de l'observation en « sortie de gîte ».

L'un ou l'autre individu erratiques de chauves-souris - de passage - ne sont cependant pas exclus avec l'utilisation des bâtiments comme reposoirs temporaires (comme derrière un volet ou sur une façade maison). Comme pour les oiseaux, des individus peuvent être amenés à survoler l'édifice, à s'y accrocher ponctuellement et à déféquer au gré de leurs visites. Ces éléments, pris seuls, ne sont cependant pas constitutifs d'un habitat protégé d'espèce qui tomberait sous le coup de la loi. »

Lors de l'accusé de réception du dossier de dérogation le 23/04/2025, la DREAL a fortement recommandé au pétitionnaire de faire réaliser une observation en sortie de gîte. L'EPGE a donné suite et a passé commande à l'AdT le 24/04/2025 pour une observation de ce type en phase d'estivage des chauves-souris, ciblée sur les trois bâtiments de l'emprise d'étude présentant une typologie à potentialité pour la chiroptérofaune.

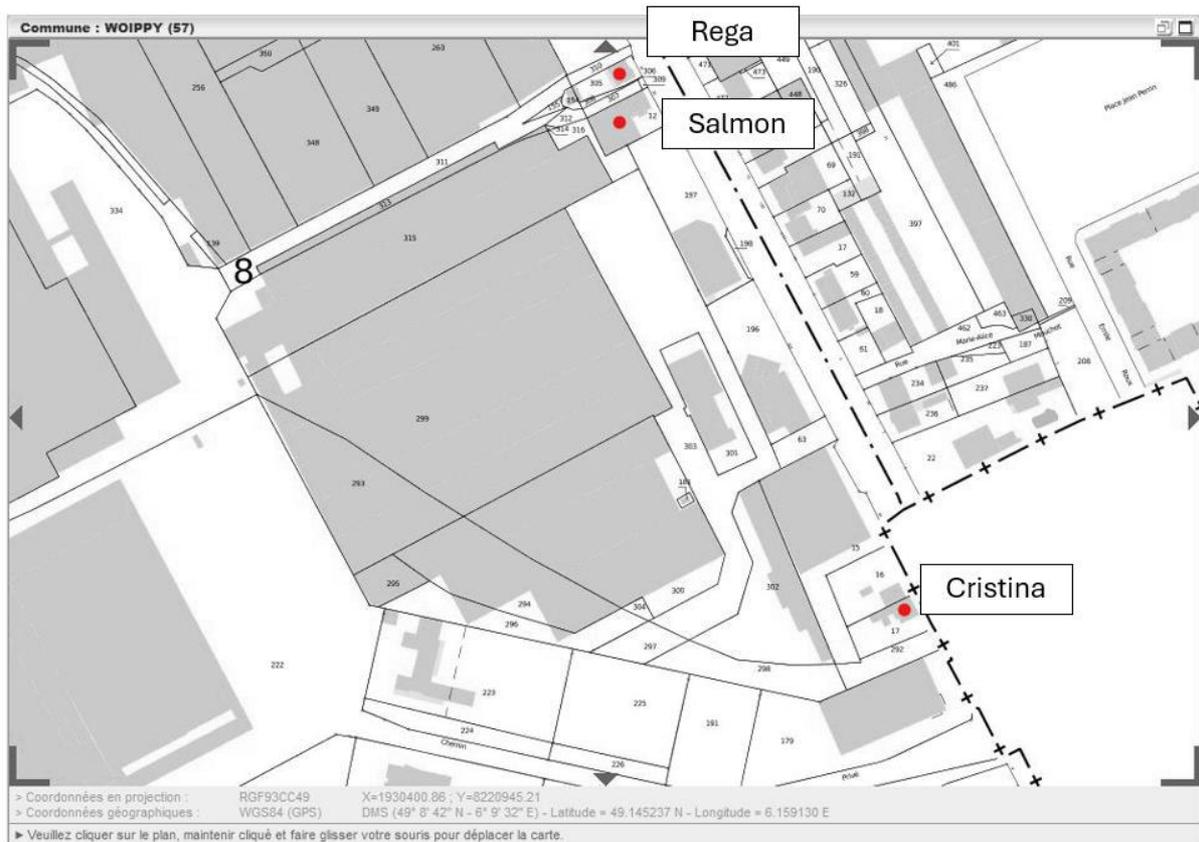
II. Méthodologie

Une soirée d'observation en sortie de gîte des Chiroptères en période d'estivage a été réalisée le 11 juin 2025, avec les conditions météorologiques suivantes : 22°C à 21°C, ciel totalement dégagé (légère brume d'altitude liée aux fumées des feux de forêts massifs au Canada), vent nul, coucher du soleil à 21h39 et crépuscule à 22h21. Les conditions d'observation étaient excellentes. Cet inventaire a été réalisé à l'aide d'appareils de vision nocturne (thermique et à amplificateur de lumière) et de l'écoute d'ultrasons afin de détecter une éventuelle colonie de Chiroptères grâce à l'observation de l'émergence (=envol du gîte) au crépuscule.

Considérant leur taille modeste (faible surface et maximum RDC+2), chaque bâtiment a été pris en charge respectivement par un chiroptérologue qui a réalisé des déplacements circulaires continus pour en superviser les pignons et les façades entre 20h45 et 23h05 (soit 54 mn avant le coucher du soleil et 1h21 après le coucher du soleil).

Observateurs par ordre alphabétique : Marine BAUER, Alban KEIBLER et Alexandre KNOCHEL.

Localisation des bâtiments étudiés :



III. Résultats

Durant toute la phase d'observation en sortie de gîte de Chiroptères en période d'estivage, aucun Chiroptère n'a été observé en train de quitter les trois bâtiments.

Les chiroptérologues font état d'individus en chasse et en déplacement dans le quartier. Il s'agit de deux espèces : la Noctule commune et la Pipistrelle commune. **Ces observations sont sans incidence sur le dossier de dérogation déposé.** Voici en substance les résultats (contacts au détecteur d'ultrasons) à titre indicatif du nord au sud en 2h15 d'observation :

Observateur du bâtiment Rega :

- 20 contacts de Noctule commune
- 23 contacts de Pipistrelle commune

Observateur du bâtiment Salmon :

- 16 contacts de Noctule commune
- 16 contacts de Pipistrelle commune

Observateur du bâtiment Cristina :

13 contacts de Noctule commune (maximum 2 individus observés simultanément)
22 contacts de Pipistrelle commune (maximum 2 individus observés simultanément)

IV. Conclusion

Ainsi, aucun individu n'a été observé en train de quitter les bâtiments au cours de l'observation dite « en sortie de gîte » par trois chiroptérologues en période d'estivage. **Ainsi, à la date du 11 juin 2025, les trois immeubles investigués n'abritaient pas de colonie de Chiroptères ni d'individus isolés.**

En conclusion, considérant les expertises de 2022, 2024 et 2025, il est établi que les trois immeubles ne sont pas utilisés comme gîtes par des Chiroptères.